

Montreuil, le 26 septembre 2014

COMPTE-RENDU DE LA PARITAIRE PLÉNIÈRE DU 24 SEPTEMBRE 2014

BRANCHE CAOUTCHOUC

DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU CAOUTCHOUC (CGT - CFE-CGC - CFDT - FO - CFTC)

Les organisations syndicales signataires de ce courrier vous informent qu'il n'y aura pas de signature d'accord sur la pénibilité dans la branche caoutchouc, si celui-ci ne comporte pas les deux volets :

- Prévention,
- Répartition / compensation (ou, au-delà des mots, un volet se rapportant à ces problématiques.

Paris, le 18 juillet 2011

Le SNCP nous a fait parvenir un projet d'accord portant sur la pénibilité du travail dans la branche du caoutchouc.

A la lecture de ce projet, nous n'avons pu une nouvelle fois que constater le mépris de la Chambre patronale envers les salariés de la branche du caoutchouc.

Ce projet ne reprend ni plus ni moins que le code du travail et n'aura aucun impact financier pour les employeurs et aucun impact positif sur les conditions de vie et de travail des salariés.

D'autre part, cet accord semble vouloir dire que la pénibilité dans le caoutchouc est incontournable et qu'il est impossible de l'éradiquer.

Suite à ce projet d'accord et à la déclaration commune du 18 juillet 2011, la CGT a demandé de suite une suspension de séance, afin d'avoir l'avis de chaque organisations syndicales sur cette même déclaration.

La CGT a rappelé aux autres organisations syndicales que nous maintenons notre position : la mise en place d'un accord sur la pénibilité dans le caoutchouc, comprenant 2 volets (la réparation et la prévention).

Après ce tour de table avec 4 organisations syndicales sur 6 (CGT, FO, CFTC, SUD), 3 ont maintenu cette position, suivies par SUD (nouvelle organisation syndicales dans la branche), et avaient prévu de quitter la séance si la Chambre patronale ne prenait pas en compte le volet « réparation » dans ce projet d'accord.

Par contre la CFDT et la CGC ont préféré rester à cette réunion, pour avoir des réponses à leurs question par rapport à ce projet d'accord et ont décidé de prendre leur décision finale (concernant d'éventuelles autres réunions) à l'issue de cette séance.

Au retour de la suspension de séance, il a été demandé à la Chambre patronale quelle était sa position quant à la prise en compte du volet « réparation » dans ce projet d'accord.

Celle-ci nous a répondu que le maximum a été fait dans ce projet d'accord et qu'elle n'irai pas au-delà.

En conséquence, comme prévu, 4 organisations syndicales sur 6 ont quitté la séance.

Il est clair qu'une nouvelle fois, nous n'avons aucun pouvoir dans cette instance.

Seule, une mobilisation massive des salariés pourra faire plier la Chambre patronale.

Partout où cela est possible, une information sur ce projet d'accord sera faite.

La bataille n'est pas fini, à nous d'en prendre conscience.

La journée de mobilisation du 16 octobre (salaires, emplois, sécurité sociale) doit être une première marche pour la conquête de droits nouveaux pour les salariés.